

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2019, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 06 par Madame la mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, l'ordre du jour est adopté.

2019-02-35

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 15 janvier 2019.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Madame Nathalie Pilon, le procès-verbal 15 janvier 2019 est adopté.

2019-02-36

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

4. Période de questions

La mairesse répond aux questions provenant du public

5. Rapport du directeur incendie

Aucun rapport du Directeur en incendie.

a) Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins en formation des pompiers à temps partiel de la Municipalité de La Patrie ;

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Patrie prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour le programme Officier non urbain, trois (3) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, six (6) pompiers pour la désincarcération, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Richard Blais et **appuyée** par Monsieur Philippe Delage et **résolu** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la

Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

2019-02-37 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

b) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient autorisées. Ces dépenses sont :

- Diviseur à robinet : 300.00 \$
- Sac fontainier : 185.00 \$
- Caméra thermique : 500.00 \$
- 4 radios 2 080.00 \$

Un montant approximatif de 3 065 \$ taxes en sus est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2019-02-38 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

c) Dépôt du rapport annuel incendie 2018

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Philippe Delage et **résolu** unanimement que le rapport incendie 2018 soit approuvé tel que remis par le directeur incendie ;

- **Programme d'avertisseurs de fumée :**
144 maisons et 88 visites.
- **Éducation du public :**
Souper spaghetti (10 février 2018)
Rock n'Blues (juillet 2018)
Évacuation (12 octobre 2018)
Citrouille en fête (29 septembre 2018)
- **Entraînement des pompiers : 12 entraînements**
- **Heures d'entraînement : 524 heures**
- **Formations des pompiers :**
1 pompier TPI s.1, 4 pompiers : Module 1, 1 pompier : Module 1 et 2.
- **Nombre total d'appels auprès SSI : 27**
- **Heure totale d'interventions : 613.5 heures**
- **Nombre d'appels pour la désincarcération : 8**
- **Nombre d'interventions requérant un FDF : 1**
- **Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte : 1**

2019-02-39 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport provenant du directeur de la voirie.

a) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient autorisées. Ces dépenses sont :

- Flottes station pompage : 400.00 \$
- Panneau de contrôle station pompage : 400.00 \$
- Détection de fuite : 800.00 \$
- Certificat de sécurité tableau bord-eau potable : 155 \$

Un montant approximatif de 1 755 \$ taxes en sus est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2019-02-40

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

b) Autorisation d'appel d'offres sur invitation «Nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins municipaux» pour la saison 2019.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins municipaux pour la saison 2019. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant jeudi le 21 février 2019 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 11 h 05.

2019-02-41

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

c) Achat de sel – Route 257 Nord ;

Considérant que la route 257 Nord a reçu beaucoup de plaintes concernant son entretien hivernal ;

Considérant que le contrat octroyer au contractant chargé de cette route n'inclus pas la mention de mettre du sel sur la route 257 Nord ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** unanimement d'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour l'ajout de sel déglaçant sur la route 257 Nord afin de rendre ce tronçon de cette route mieux entretenu.

2019-02-42

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

- a) **Transfert subvention emploi d'été canada – Loisirs Hampden;**

REPORTÉ

- b) **Adoption – Règlement abrogeant le règlement 72-12 décrétant la Politique contre le harcèlement psychologique**

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie doit se doter d'une Politique interne de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

ATTENDU QUE les gestes à caractère sexuel sont désormais officiellement inclus dans la définition de harcèlement psychologique et que le délai pour porter plainte auprès de la CNESST est étendu à 2 ans au lieu de 90 jours;

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} janvier 2019 tous les employeurs devront avoir une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes.

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et mis à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage**

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 108-19 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Ce règlement abroge et remplace le règlement 72-12 décrétant la politique contre le harcèlement psychologique et qu'une politique interne de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail sera adoptée.

2019-02-43

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

c) Inspecteur municipal – horaire 2019;

REPORTÉ

d) Invitation activité reconnaissance – Centre d'action bénévoles du HSF;

Considérant que cette invitation, organisée par Centre d'action bénévoles du Haut-Saint-François est de témoigner leur reconnaissance aux bénévoles membres du Centre pour leur précieux dévouement et leur grande générosité ainsi que les heures inestimables qu'ils accordent à l'écoute et au partage sont bénéfiques au mieux-être des gens du milieu;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame Nathalie Pilon

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Jean-Pierre Comtois à participer à cette invitation sous le thème <<Et si on osait...bénévoler !>> à la cabane à sucre, le vendredi 12 avril 2019 dès 15 h au Chalet des Érables à Cookshire-Eaton pour un montant de 35 \$ par personne. Les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-44

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

e) Programme GEST – Réduction des gaz à effet de serre;

REFUSÉ

f) Demande d'appui financier pour La Journée internationale des Femmes 2019;

Considérant que le Centre des Femmes du Haut-Saint-François, La Passerelle sont à préparer les activités de La Journée Internationale du droit des Femmes 2019 et que cette journée est une occasion privilégiée pour mettre de l'avant l'égalité, pour célébrer l'avancement de leurs droits et leur solidarité;

Considérant que l'image corporelle est un enjeu important en matière d'égalité et que les femmes subissent beaucoup de pressions afin de correspondre à ce qu'on s'attend d'elles dans la société : être une femme parfaite;

Considérant qu'une activité de vernissage photos, bouchées, coquetel et prise de parole sera organisé où la diversité corporelle sera exposée et valorisée;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise un montant de 50 \$ pour contribuer financièrement à la réalisation de ce projet afin de financer la photographie professionnelle ainsi que la conception des œuvres.

2019-02-45

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

g) Invitation activité de financement – Polyvalente Louis-Saint-Laurent;

Considérant que la Cité sans frontières est un groupe d'élèves de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent qui s'engagent dans un voyage communautaire et culturel au Guatemala en 2020 et qu'ils sont 25 à travailler très fort pour amasser l'argent nécessaire pour vivre une expérience;

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Johanne Delage à participer au souper spaghetti et soirée dansante qui aura lieu à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent le 16 février à 18 h au montant de 12 \$, afin d'encourager les élèves à réaliser cette expérience.

2019-02-46

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

h) Activité de perfectionnement – Protection de l'environnement et conservation des milieux humides;

Considérant que l'ADMQ offre une activité de perfectionnement qui concerne la Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : Nouvelles obligations et manières de faire;

Considérant que cette activité en salle nous éclairera et nous apportera des réponses concernant les nouvelles façons de faire ainsi que sur les diverses obligations découlant de l'adoption des projets de loi 102 et 132;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette formation donnée par l'ADMQ qui aura lieu le 21 février 2019 à Sherbrooke au montant de 316 \$ plus taxes.

2019-02-47

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

i) Invitation Forum Continuum – CIUSSSE-CHUS;

Considérant que le comité organisateur du Forum du Continuum nous invite à son 12^e Forum ayant pour titre <<Viens vivre le Continuum>>;

Considérant que cette activité évoquera les questions suivantes : Quelles sont les pratiques gagnantes? Quels sont les défis dans le travail dans un esprit Continuum? Que pouvons-nous faire pour améliorer nos façons de travailler dans un esprit de Continuum? ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Jean-Pierre Comtois à participer à cette activité qui aura lieu le 11 avril 2019 dès 8 h 30 au Centre communautaire de Johnville. Les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-48

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

j) Formation en traitement de l'eau – Commission scolaire des Trois-Lacs ;

Considérant que les formations en continues permettent d'augmenter le niveau de qualification de nos employés, et de répondre aux nouvelles exigences du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la formation en continu pour le renouvellement des certifications en traitement de l'eau ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Monsieur Luc Bibeau à suivre la formation <<Inspection et entretien des bornes fontaines>> qui aura lieu le 15 mai 2019 et <<Mise à niveau sur le RQEP pour les opérateurs>> qui aura lieu le 26 mars 2019 situé en Estrie pour un montant de 175 \$ plus taxes chacun ainsi que le paiement des frais du formateur et son déplacement qui sera réparti selon le nombre de participants. Les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-49

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

k) Offre de service EXP – Modification – Abri-bois;

Considérant que pour le projet Abri-bois la municipalité doit faire une demande d'expertise d'un ingénieur puisqu'il s'agit d'une infrastructure municipale et que le protocole d'entente de financement (FDT-volet local) ne comprenait pas ce montant au budget;

Considérant que le mandat consiste à évaluer les impacts des éléments ajoutés pour bloquer le vent sur la structure existante et que cette évaluation portera sur l'analyse de l'ensemble de la structure à reprendre ces nouvelles charges;

Considérant que ce mandat permet de vérifier la résistance des éléments critiques, poutres et colonnes, qui sont sujets à cette nouvelle configuration et que le tout sera suivi d'une estimation des travaux;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyer par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil accorde un montant de 6 800 \$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat afin d'être en mesure de choisir les éléments requis à notre projet.

Que ce mandat ne comprend pas le volet architecture étant donné l'ajout de murets et que cela mandatera un architecte pour la réalisation d'une étude concernant les issues.

2019-02-50

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

l) Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec ;

Le conseil ne prend aucune position face à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

m) Invitation visite d'entreprise – Brasserie 11 Comtés;

Considérant que la Chambre de commerce du Haut-Saint-François invite à venir visiter et découvrir la Brasserie 11 Comtés afin de montrer une nouvelle entreprise d'ici;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Mesdames Johanne Delage, Nathalie Pilon et Messieurs Jean-Pierre Comtois et Richard Blais à visiter et découvrir la Brasserie 11 Comtés, le 21 février à 14 h au montant de 12 \$ par personne.

Que les frais de déplacement soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-51

Résolution adoptée à l'unanimité.

n) Création d'une page Facebook;

Considérant que la municipalité de La Patrie veut se doter d'une page Facebook afin d'atteindre le plus de personnes possible dans sa publicité et ses nouvelles municipales ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

Que le conseil demande à Monsieur Patrice Amyot de créer une page Facebook pour la municipalité.

2019-02-52 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

o) Gérance du site Web et Facebook;

Considérant que le site Web ainsi que la Page Facebook de la municipalité devront être mis à jour régulièrement pour ne pas devenir désuets;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

Que le conseil nomme Monsieur Patrice Amyot comme responsable de la mise à jour du site Web ainsi que la page Facebook de la municipalité et que Monsieur Luc Bibeau et Madame Marie-France Gaudreau soient nommés comme administrateur de la Page Facebook.

2019-02-53 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

p) Embellissement – Soumission pour paniers suspendus d'annuelles;

Considérant que la municipalité veut embellir le village avec l'ajout de six paniers suspendus mis sur les poteaux d'Hydro-Québec dans le village, sur la route 212 pendant la période estivale;

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que la municipalité fasse l'achat de 6 paniers suspendus comprenant les crochets, paniers suspendus et jardinières pour la première année, et ce, d'un montant de 140 \$ plus taxes chacune. Que pour la deuxième année et les suivantes, le montant sera de 40 \$ plus taxes chacune.

Que les paniers suspendus soient achetés chez Aménagement paysager Pyrus inc.

2019-02-54 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

q) Valoris – Invitation lancement de la démarche sociale;

Considérant que Valoris entreprendra une démarche sociale auprès de la communauté pour connaître leurs opinions sur le projet agrandissement de son site d'enfouissement technique à Bury.

Considérant que le site atteindra sa pleine capacité d'ici le milieu 2020 et que Valoris aimerait poursuivre son développement pour répondre aux besoins de citoyens de Sherbrooke et du Haut-Saint-François de disposer de leurs matières résiduelles d'une manière responsable et rigoureuse;

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau et Monsieur Philippe Delage à participer au lancement de cette démarche sociale le 6 février 2019 de 19 h à 21 h au Centre communautaire, Manège militaire à Bury. Les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-55 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}**

r) Avis de motion – Règlement général # 109-19;

Avis de motion est donné par Madame Chantal Prévost qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement général de la Municipalité de La Patrie.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2019-02-56 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

s) Inscription Congrès ADMQ 2019 ;

Considérant que le Congrès annuel de l'ADMQ offre diverses formations pour les membres qui s'avèrent très pertinentes ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

D'autoriser Monsieur Luc Bibeau à participer au Congrès de l'ADMQ 2019 du 12 au 14 juin 2019 au Centre des Congrès de Québec pour un montant de 539 \$ plus taxes.

Que les frais d'hébergement seront remboursés et les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-02-57 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

t) Dépôt – Part de ristourne 2018 de la MMQ ;

Le directeur général par intérim, Monsieur Luc Bibeau dépose aux membres du conseil la lettre de la MMQ qui annonce la part de la ristourne 2018 ;

u) Avis de motion – Règlement remplaçant le R72-15 pour la rémunération payable lors d'Élections et de Référendums municipaux;

Avis de motion est donné par Madame Chantal Prévost qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement remplaçant le R72-15 pour la rémunération payable lors d'Élections et de Référendums municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2019-02-58

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

v) Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la dernière entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

2019-02-59

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée** par Madame Nathalie Pilon, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 108162.68 \$, Référence aux numéros de déboursés 201900070 à 201900108 et références aux chèques numéros

9872 à 9902 et les chèques numéros 201900038 à 201900071 et autorise la directrice générale adjointe et le directeur général par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 558.87 \$

2019-02-60

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. Rapport de la mairesse

La mairesse donne un compte rendu des rencontres du mois.

11. Période de questions

La mairesse répond aux questions venant du public.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 22.

2019-02-61

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

ⁱ Impression PV et index à jour – 6 février 2019.

ⁱⁱ Envoyé Résolution à M.Desnoyers courriel le 6 février 2019.Envoyé Dominique Provost MRC.

ⁱⁱⁱ Envoyé Résolution à M. Desnoyers courriel le 6 février 2019.

^{iv} Envoyé M. Desnoyers courriel le 6 février 2019, classé pompier.

^v M.Bibeau assisté au conseil. 5 février 2019

^{vi} Appel d'offre envoyé 6 février 2019 – Const. A boisvert, Excavation Prévost et Michael Lescault. Poster 6 février 2019.Envoie courriel rencontre 11h Philippe et Richard.

^{vii} Appelé 31 janvier 2019 par Luc Bibeau Fernand Prévost achat sel.

^{viii} Avis public mis coop, bonichoix et bureau – 6 février 2019-mis dossier à jour, impression du règlement

^{ix} Réservation fait 30 janvier 2019 et billets reçus 31 janvier 2019.Donné M.Comtois.

^x Envoyé chèque 30 janvier 2019.Résolution avec chèque.

^{xi} Envoyé chèque 2019-01-30-garder billet entrée pour J.Delage.

^{xii} Envoyé chèque 30 janvier 2019 à ADMQ et inscription faite le 30 janvier 2019.

^{xiii} Inscription 30 janvier 2019. M.Comtois Avisé.

^{xiv} 30 janvier 2019 – inscription faite M.Bibeau

^{xv} Appel de Luc Bibeau et acceptation soumission. 31 janvier 2019

^{xvi} Envoyé résolution Patrice Amyot courriel 7 février 2019

^{xvii} Envoyé résolution Patrice Amyot courriel 7 février 2019

^{xviii} 7 février 2019 – passé la commande à Pyrus- prêt en juin 2019

^{xix} Assisté rencontre 6 février 2019 à 19h Présent les deux.

^{xx} Avis de motion affiché 6 février 2019-coop, bureau et caisse, dossier à jour

^{xxi} Inscription faite et chèque fait 7 février 2019

^{xxii} Avis motion affiché 6 février 2019 – caisse, coop. Bureau, dossier à jour.

^{xxiii} Transmis le 7 février 2019 – Ministre infrastructure Hon.Philippe Champagne, Mme Andrée Laforest, député Marie-Claude Bibeau, FCM, Mairesse Magog.